



**Centre Communal d'Action Sociale
de Gonesse**

**RAPPORT
D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Conseil d'administration du 13 mars 2018

SOMMAIRE

PREAMBULE	P.3
I) RETROSPECTIVE DES BUDGETS CCAS ET SMAD 2013 – 2017	P3
<u>A) Section de fonctionnement</u>	P.4
1. Recettes de fonctionnement	P.4
a) Budget principal	P4
b) Budget annexe SMAD	P.5
2. Dépenses de fonctionnement	P.5
a) Budget principal	P.5
b) Maintien à domicile et Lien social	P.6
c) Effectif et frais de personnel du CCAS	P.6
<u>B) Section d'investissement</u>	P.7
1. Recettes d'investissement	P.7
2. Dépenses d'investissement	P.7
II) LES EPARGNES	P.7
<u>A) Budget CCAS principal</u>	P.7
<u>B) Budget annexe SMAD</u>	P.8
II) PERSPECTIVES	P.8
Projet 2018	P.8
A) Section de fonctionnement	P.9
1. Recettes de fonctionnement	P.9
2. Dépenses de fonctionnement	P.9
B) Section d'investissement	P.10
1. Recettes d'investissement	P.10
2. Dépenses d'investissement	P.10

PREAMBULE :

La Loi d'Orientation 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les Collectivités Territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B) dans un délai de deux mois qui précèdent l'examen du budget.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «Notre», publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des administrateurs.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président du CCAS notamment sur les orientations budgétaires.

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel... Le contenu exact du ROB doit être précisé par décret.

I) RETROSPECTIVE DES BUDGETS CCAS ET SMAD 2013 – 2017

Pour rappel, les budgets primitifs 2017 du CCAS se composaient comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 468 648,33 €	1 468 648,33 €
INVESTISSEMENT	60 216,05 €	60 216,05 €
TOTAL DU BUDGET	1 528 864,38 €	1 528 864,38 €

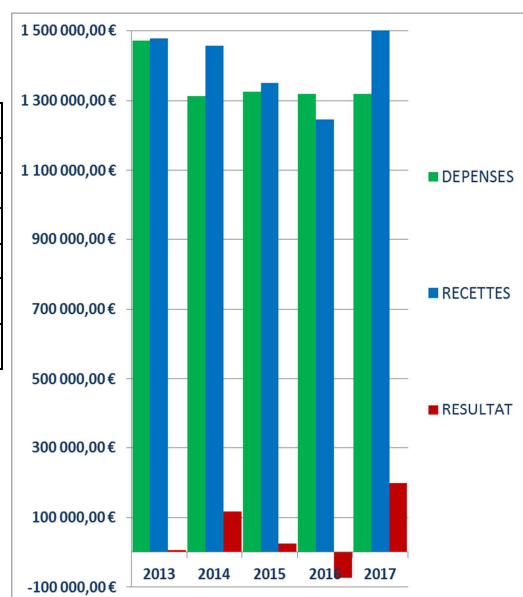
BUDGET ANNEXE SMAD

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	706 000,00 €	706 000,00 €

Analyse rétrospective 2013-2017 des budgets du CCAS :

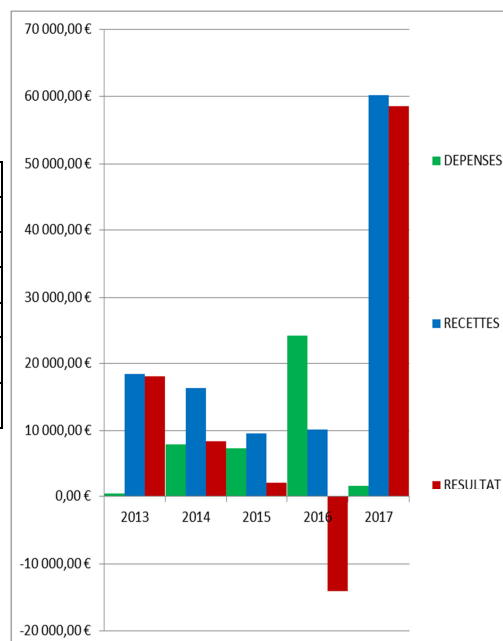
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
2013	1 470 927,60 €	1 477 772,19 €	6 844,59 €
2014	1 313 331,10 €	1 455 913,47 €	142 582,37 €
2015	1 325 296,32 €	1 349 498,44 €	24 202,12 €
2016	1 319 105,29 €	1 246 303,50 €	-64 110,46 €
2017	1 319 886,28 €	1 518 247,78 €	198 361,50 €



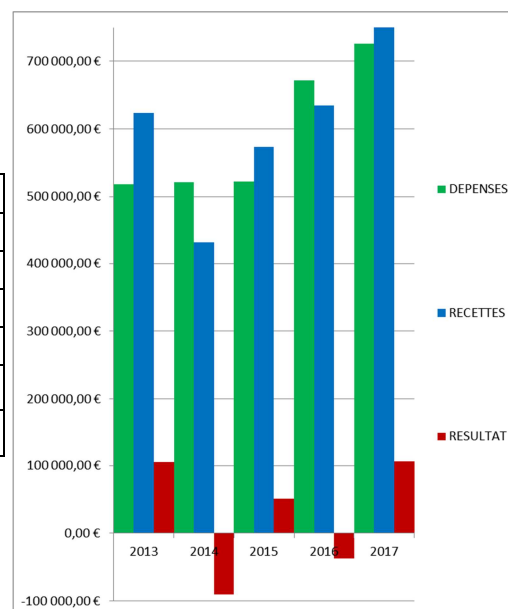
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

	INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
2013	439,66 €	18 480,10 €	18 040,44 €
2014	7 924,08 €	16 267,65 €	8 343,57 €
2015	7 337,13 €	9 533,26 €	2 196,13 €
2016	24 115,55 €	10 077,77 €	-14 037,77 €
2017	1 690,20 €	60 216,63 €	58 526,43 €



COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE SMAD

	FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
2013	518 580,74 €	623 922,31 €	105 341,57 €
2014	521 916,70 €	431 494,69 €	-90 422,01 €
2015	522 818,67 €	573 614,33 €	50 795,66 €
2016	672 086,87 €	664 291,72 €	-7 795,15 €
2017	725 894,51 €	832 121,02 €	106 226,51 €



A) Section de fonctionnement

1. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale se composent de la manière suivante :

a) Budget principal

- ✓ Subvention de la Ville de Gonesse

La subvention 2017 de la ville au CCAS s'est élevée à 1 170 000,00 €

- ✓ Remboursement des salaires lors d'absences pour arrêt maladie, accident du travail ou maternité - en 2017 pour les 2 budgets : 60 695,15 €
- ✓ Participation de l'état aux emplois aidés : 32 625,85 €
- ✓ Prestations de service animation : 29 700,50 €

- ✓ Subventions et participations : dossiers d'aide sociale 662,63 €

b) Budget annexe SMAD

- ✓ Prestations de service SMAD : 440 114,41 €
- ✓ Prestation portage de repas : 85 957,28 €

2. Dépenses de fonctionnement

a) Budget principal

L'aide sociale :

Dans le cadre de ses missions facultatives, le CCAS est régulièrement sollicité pour des aides financières (subsistance, hébergement, logement, transport, autres ...).

Les dossiers sont présentés en commission permanente. Les aides « en urgence » sont étudiées par la Directrice ou la chef de service et peuvent être attribuées hors commissions, avec avis de l'élu de secteur.

Concernant la commission permanente :

- ✓ Aide à la subsistance :

2017	18 229,79 €
2016	14 250,00 €
2015	24 223,35 €
2014	28 939,87 €
2013	30 710,00 €

- ✓ Aide pour le logement :

2017	9766,34 €
2016	8 821,21 €
2015	5 037,60 €
2014	5 442,41 €
2013	5 777,00 €

- ✓ Aide à la restauration scolaire :

2017	68 485,70 €
2016	61 891,00 €
2015	52 268,00 €
2014	75 478,00 €
2013	76 762,00 €

Concernant les aides « en urgence » :

2017	16 360,00 €
2016	17 824,00 €
2015	16 022,00 €
2014	25 253,00 €
2013	18 053,00 €

Le lien social :

Les dépenses d'animation s'élèvent à 112 500,23 € :

- ✓ Séjour : 12 045,92 €
- ✓ Alimentation (colis de fin d'année et produits alimentaire pour la Maison Intergénérationnelle Daniel Dabit) : 44 150,41 €
- ✓ Université Interâges et Semaine Bleue : 11 220,00 €
- ✓ Fête de l'Amitié et autres animations : 28 611,12 €
- ✓ Transports collectifs : 6 891,80 €

b) Maintien à domicile et Lien social

✓ Maintien à domicile

Pour cette année 2017, il y a eu 168 bénéficiaires pour 17 164 heures de prestation (dont 84 bénéficiaires dans le cadre de l'APA).

Les dépenses de fonctionnement portent essentiellement sur le remboursement des déplacements (10 290,15 €), la fourniture de vêtement de travail (3 956,86 €) et le remplacement de personnel absent par des prestataires externes (10 253,61 €).

✓ Portage de repas

78 personnes ont bénéficié du portage pour un montant de 72 820,76 € dans le cadre du marché public avec la société ELIOR jusqu'à fin mars 2017 et celui avec la société SAVEURS ET VIE à compter du 1^{er} avril 2017.

c) Effectif et frais de personnel du CCAS

✓ Centre Communal d'Action Sociale :

ANNEE COMPLETE	NOMBRE D'AGENTS	FRAIS DE PERSONNEL
2017	20	730 111,81 €
2016	19	710 724,04 €
2015	18	670 636,65 €
2014	17	697 897,42 €
2013	20	733 645,58 €

Catégorie	2013		2014		2015		2016		2017	
	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Titulaires	15	13,84	15	14,13	15	14,30	16	15,30	16	15,60
Non titulaires – CDI	5	5	2	2	2	2	2	2	2	2
Contrats aidés	-	-	-	-	1	1	1	1	1	1
Non titulaires horaires	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Total	20	18,84	17	16,13	18	17,30	19	18,30	20	19,60

✓ **Service Maintien à domicile :**

ANNEE COMPLETE	NOMBRE D'AGENTS	FRAIS DE PERSONNEL
2017	23	572 623,11 €
2016	23	529 064,19 €
2015	20	492 793,09 €
2014	20	506 560,49 €
2013	19	497 963,68 €

Catégorie	2013		2014		2015		2016		2017	
	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	Nbre	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Titulaires	12	11,05	15	14,25	17	17	17	17	17	17
Non titulaires – CDI	7	7	5	5	6	6	6	6	4	4
Contrats aidés	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2
Non titulaires horaires (saisonniers)	(4)	////////	(1)	////////	(3)	////////	(3)	////////	(4)	////////
Total	19	18,05	20	19,25	23	23	23	23	23	23

B) Section d'investissement

1. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont principalement constituées :

- ✓ Des opérations d'amortissements du budget principal.
- ✓ Le Fonds de Compensation de la TVA (F.C.T.V.A).
 Cette recette (FCTVA) correspond à la compensation, à un taux forfaitaire de 16,404 % de la TVA dont le CCAS s'est acquitté pour ses dépenses d'investissement payées sur l'année n-2.

	FCTVA
2017	1 203,58 €
2016	396,68 €
2015	0,00 €
2014	930,56 €
2013	7 679,42 €

2. Dépenses d'investissement

- ✓ Acquisition de mobilier de bureau : 1 690,20 €

II) LES EPARGNES

1. Budget CCAS principal

Pour le budget CCAS Principal, les niveaux de l'épargne brute et de l'épargne nette sur les 2 derniers exercices sont les suivants :

- ✓ Compte administratif 2016 : épargne brute et épargne nette : - 54 000,00 €
- ✓ Compte administratif 2017 : épargne brute et épargne nette : - 10 000,00 €

2. Budget annexe SMAD

Pour le budget annexe SMAD, les niveaux de l'épargne brute et de l'épargne nette sur les 2 derniers exercices sont les suivants :

- ✓ Compte administratif 2016 : épargne brute et épargne nette : - 7 000,00 €
- ✓ Compte administratif 2017 : épargne brute et épargne nette : + 48 000,00 €

II PERSPECTIVES

Le service Développement Social Local :

- ✓ Maintenir qualitativement l'accomplissement des missions de service et l'accueil du public et intensifier les interventions autour de la prévention des expulsions locatives par la poursuite de l'information collective en partenariat avec le service social Départemental et par l'optimisation de la coordination. Intensification de la prise en charge des situations d'expulsion par le service.

Dans cet objectif, une rencontre multi-partenariale est programmée avec le Juge et la Vice-Présidente du Tribunal de Gonesse le 15 février 2018.

- ✓ Poursuivre l'intensification des partenariats autour de l'accès aux soins en développant des projets ou des actions en lien avec l'Atelier Santé Ville.
- ✓ **Mettre en œuvre le logiciel « métier », élaboré durant 2016/2017 avec le groupe SENE** afin d'améliorer la gestion du service, optimiser le traitement et le suivi des usagers et permettre une extraction plus pointue de données, améliorant ainsi l'analyse et la connaissance du Territoire, de la population et des besoins sociaux.
- ✓ Continuer à entretenir et intensifier le travail en réseau.

A ce titre, il est indispensable de maintenir des espaces de rencontre réguliers permettant de se connaître et d'élaborer en commun des axes de travail et des projets.

- ✓ Accompagner et soutenir la dynamique d'équipe dans le cadre de la mise en œuvre d'actions collectives et solidaires.
- ✓ Réfléchir aux modalités d'accueil et d'accompagnement des publics dans le cadre de la dématérialisation et du maintien de l'accès aux droits afin d'innover et de proposer des alternatives à la « déshumanisation » des services publics.

Le service Maintien à domicile et Lien social :

- ✓ Finaliser l'évaluation interne et externe en vue de renouveler l'autorisation pour le Maintien à Domicile,
- ✓ Repenser le projet d'animation de la Maison Intergénérationnelle Daniel Dabit :
 - Accueil
 - Nouvelles activités
 - Place des bénévoles
- ✓ Développer le partenariat et le travail en réseau pour le maintien à domicile et pour le lien social,
- ✓ Mettre en place une formation sur la maltraitance.

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour 2018, la stabilisation des dépenses et des recettes est prévue ainsi qu'une mobilisation des actions menées en 2017.

1. Recettes de fonctionnement

a) Budget principal

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées d'une subvention de la ville ; pour l'exercice 2018, celle-ci s'élève à la somme de 1 250 000,00 €.

Les autres recettes prévues sont :

- ✓ Remboursement des salaires lors d'absences pour arrêt maladie, accident du travail ou maternité : 17 353,25 €
- ✓ Participation de l'état aux emplois aidés : 10 000,00 €
- ✓ Prestations de service animation : 27 500,00 €
- ✓ Subventions et participations : dossiers d'aide sociale : 800,00 €

b) Budget annexe SMAD

- ✓ Prestations de service SMAD : 598 900,00 €
- ✓ Prestation portage de repas : 98 400,00 €

2. Dépenses de fonctionnement

a) Prévision des Frais de personnel

L'augmentation de la masse salariale pour l'exercice 2018 sera impactée par plusieurs phénomènes :

- ✓ L'incidence liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui provient du déroulement de carrière des agents.
- ✓ Le relèvement du taux employeur de la cotisation à la CNRACL au 1er janvier 2018 (30,65%).
- ✓ Le relèvement du taux employeur des cotisations IRCANTEC au 1^{er} janvier 2018 (Tranche A 4,20% et tranche B 12,55%).

b) Budget principal

- ✓ Administration générale : 392 652,00 €
- ✓ Animations : 134 179,00 €
- ✓ Aide aux familles (restauration scolaire) : 90 000,00 €
- ✓ Aides sociales : 30 100,00 € dont 25 000,00 € de subvention de fonctionnement aux associations.

c) Budget annexe SMAD

- ✓ Prestations de service SMAD : 62 888 ,51 €
- ✓ Prestation portage de repas : 156 000,00 €

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Recettes d'investissement

Les ressources d'investissement pour 2018 sont réparties de la manière suivante :

- ✓ L'amortissement des immobilisations devrait s'élever à 12 535,00 €. Cette dotation est une opération d'ordre (dépense de fonctionnement et recette d'investissement)

2. Dépenses d'Investissement

- ✓ Travaux d'aménagement de la Maison Intergénérationnelle Daniel Dabit à hauteur de 30 000,00 €.